

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 643

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Il faut un cri, parfois

«En prison, nous étions vraiment solidaires, mais ici je me méfiera même de mon ombre.» Quel est l'endroit infernal qui, en comparaison, fait apparaître la prison comme un lieu de fraternité et de confiance? Martine Desmots le dit sans ambages: c'est la clinique psychiatrique.¹

Etrange expérience que la lecture de ce livre. On guette, quoi qu'on en ait, l'étrange, l'aliéné, dans le discours; et quel effort pour admettre que ce discours étrange (mais pas plus, a bien des égards, que celui de Jean-Jacques dans ses *Confessions*!) ait aussi droit de cité, qu'une parole parallèle, trop souvent enfouie, doive se faire entendre, écrasée qu'elle est par la parole officielle, celle de la médecine, de l'autorité, de la justice; cette parole qu'on ne cesse d'entendre, à tel point qu'on ne la perçoit plus comme opprimante. Il faut un cri parfois, et le livre de Martine Desmots en est un. Déformé par les obstacles qu'il a dû franchir, violent de la violence qu'il a subie, ce cri nous interpelle.

GLANURES HELVÉTIQUES

Concentration de la population helvétique dans les territoires déjà très habités et abandon progressif des zones dites de montagne: c'est ce que révèle notamment le recensement de la population résidente de la Suisse en 1980 (environ 6 300 000 personnes). Des chiffres? Dans les communes situées entièrement dans les zones de montagnes, le nombre des habitants a diminué, ces trente dernières années de 7000 unités (de 541 000 à 533 000), soit une part à l'ensemble de la population qui passe de 11,5% à 8,4%. Les communes situées partiellement en zones de montagne enregistrent, elles, un surplus d'habitants (1 270 000 à 1 640 000); mais

A l'heure où l'on s'interroge (avec quelle sincérité, avec quelle efficacité?) sur les morts de Champ-Dollon, va-t-on accorder quelque attention à un texte qui dénonce pire encore que la prison? A un texte qui pose la question brûlante de savoir si «l'hospitalisation dans une clinique psychiatrique est de la compétence des psychiatres ou des magistrats»? A un texte enfin qui met en accusation l'indifférence des médecins et le recours de plus en plus fréquent à la chimie médicamenteuse: «On ne perd pas de temps à discuter avec les gens. On leur administre des médicaments, qu'ils le veuillent ou non.»

On serait à vrai dire heureux d'avoir les réactions des milieux concernés, après la parution de tels livres. Ohé! les médecins, votre silence nous angoisse. Un petit rectificatif, de grâce, qui remettrait l'église au milieu du village, les fous parmi les fous et les sages parmi nous. Il faut si peu de chose pour nous rassurer...

Catherine Dubuis.

¹ *Torture psychiatrique à Genève*, Editions d'En Bas, Lausanne, 1982.

par rapport à la population dans son ensemble, leur importance quantitative diminue: de 26,8% à 25,7%.

* * *

Disparition, en Suisse alémanique, de l'Association suisse des salariés évangéliques (ASSE, cf. DP 642). Distinguons la faillite outre-Sarine et la réalité romande! Quelques détails: il n'y a en fait jamais eu d'«évangéliques» en pays vaudois; la section romande de l'ASSE s'appelait de 1948 à 1968, la Fédération ouvrière vaudoise et depuis lors la Fédération interprofessionnelle des salariés, seule signataire des conventions collectives pour une dizaine de professions, notamment des employés techniques, des techniciens-dentistes, des cavistes, des opérateurs-projectionnistes. C'est à

cette fédération-là qu'appartient le titre «Conquête», alors que l'organe officiel de l'ASSE s'appelait «die Warte». Reste la question: les Romands seront-ils emportés dans le tourbillon alémanique? La partie s'annonce serrée.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Célèbre malgré lui

Infortuné Bavaud! Il n'avait tout de même pas mérité ça! Etre accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Hitler alors que cette tentative s'est limitée à l'achat d'un pistolet 6,35 et n'a pas eu le moindre commencement d'exécution, sinon le fait que Bavaud s'est tenu sur le passage du cortège officiel nazi, à Munich, lors de la fête du Parti de 1938; être complètement abandonné par son pays d'origine — la Suisse — et par l'ambassadeur de ce pays, malgré, semble-t-il, les instructions précises du Département politique et de son chef, Pilet-Golaz; être exécuté après plus de deux ans d'attente...

Puis, dix ou quinze ans plus tard, voir sa peine commuée en celle de quelques années de prison (!). Puis, en appel, obtenir finalement son acquittement (!) plus quarante mille francs de dommages et intérêts — pas lui, sa famille...

Enfin, à date récente, se voir l'objet de plusieurs livres (dont l'un très bon, de Meienberg¹), avec le cortège inévitable d'articles et de commentaires (dont celui que je suis en train d'écrire!), de présentations à la radio ou à la télévision — et se voir même l'objet d'un film, encore que *se voir* n'est peut-être pas le mot qui convient: bref, une manière de célébrité.

Et quelle célébrité!

L'un compare le jeune homme à Guillaume Tell! O mânes de Sartre! L'homme est ce qu'il fait. Si